

Image not found or type unknown



Remboursement du permis de conduire

Par **mélusinebtz**, le **10/09/2010 à 20:52**

Bonjour, rnIl y a 5 ans nous avons payé à notre fils le permis de conduire (1200 euros). Il a pris des cours de code mais ne l'a jamais passé par manque de temps. Il n'a jamais pris de cours de conduite. Pouvons-nous espérer récupérer notre argent ou tout au moins une partie ?